



Section du lycée Mistral - Fresnes

Fresnes, le 12 septembre 2019

À la DSDEN
sous couvert de Monsieur le proviseur
du lycée Frédéric Mistral

Objet : préavis de grève

Madame, Monsieur,

Par la présente, les sections SNES-FSU ainsi que SNALC du lycée Frédéric Mistral de Fresnes (ce.0941301d) vous informent du dépôt d'un préavis de grève

- **le mardi 17 septembre 2019**
- **à partir de 8h30**
- **pour une durée de quatre jours**
- **au lycée Frédéric Mistral de Fresnes**
- concernant les personnels d'enseignement et d'éducation
- pour les motifs suivants : les personnels d'enseignement et d'éducation, réunis en Assemblée générale,
 - contestent le passage de 4 postes de CPE (3 définitifs et un provisoire) à 3,5 ETP, alors que la demande était le rétablissement du quatrième poste définitif,
 - demandent que les postes de personnels d'éducation manquants à l'année ou pour une période plus courte soient pourvus (remplacement de la collègue CPE en arrêt maladie, recrutement des AED – 2 postes à 50 % et 1 poste à 75 %)
 - demandent que les postes de personnels enseignants manquants à l'année ou pour une période plus courte soient pourvus (4 postes pour la SEP, plusieurs remplacements pour le LGT, dont certains connus du rectorat dès avant les vacances – congé parental, mission dans les murs du rectorat...)
 - demandent que soit pourvu le poste manquant d'agent laboratoire en physique-chimie, afin que tous les TP dus aux élèves puissent être assurés
 - désapprouvent la réorganisation de la répartition des classes entre les CPE
 - demandent le maintien d'une organisation permettant l'accompagnement des élèves vers la réussite, ce qui suppose de garder des équipes pédagogiques de taille raisonnable. Le choix, affirmé durant l'été sans consultation des instances du lycée, de constituer des groupes de spécialités dont les élèves sont issus de 6, 7, voire des 8 classes de 1^{ère} du lycée fait que 28 à 38 collègues interviennent auprès des élèves d'une même classe et que les professeurs enseignant les spécialités ne pourront pas assister à l'intégralité des

conseils de classe, alors même que c'est sur les choix de spécialité que se dessinent l'orientation et l'intégration à l'enseignement supérieur des élèves. Ces mêmes professeurs enseignant les spécialités peuvent être en relation, pour un seul groupe de spécialité, avec plus d'une cinquantaine de collègues. Une telle organisation, qui conduit à l'éclatement des équipes pédagogiques, est impraticable.

- demandent des emplois du temps dans lesquels les élèves aient accès à l'intégralité de leurs spécialités, de leurs options, et au nombre d'heures-élèves déterminé avec les équipes pédagogiques avant les vacances (en l'état, on constate un nombre d'heures insuffisant en français en 2^{nde} et en 1^{ère}, en mathématiques en Terminale S, des options placées dans les mêmes horaires que d'autres cours, les spécialités SVT et physique-chimie en Terminale organisées simultanément alors que les moyens matériels exigent qu'elles le soient de manière échelonnée, des élèves de Terminale STMG qui ont en même temps SVT et espagnol, une heure de grec en même temps qu'un autre enseignement, des élèves de 2^{nde} latinistes ou italianisants affectés dans des classes où ces enseignements ne sont pas assurés, des matières n'apparaissent pas dans les emplois du temps d'élèves de diverses classes...).
- demandent la suppression des heures de cours placées en dehors des horaires d'ouverture du lycée définies dans le Règlement intérieur (de 12h30 à 13h30 le samedi)
- demandent que ne soient pas imposés aux enseignants des emplois du temps sur six jours, ne respectant aucun de leurs vœux, ou avec la répétition de jours comportant des heures isolées
- dénoncent l'absence de manuels jusqu'à la fin septembre en LGT et l'absence même de date connue pour l'accès aux consommables numériques et aux tablettes à la SEP.

L'assemblée des personnels d'enseignement et d'éducation est ouverte au dialogue sur ses revendications. La satisfaction de celles-ci permettrait le retrait de ce préavis de grève. Dans le cas contraire, nous vous assurons de notre totale détermination.

Vous souhaitant bonne réception, et avec l'assurance de notre attachement au service public d'éducation,

Pour le SNES-FSU,
Thomas GIRY
secrétaire de la section locale



Pour le SNALC,
Emilie LOUIS BOUZID
représentante du SNALC dans l'établissement et
commissaire paritaire académique

